

Bordereau de signature

DEL2017_0099



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	01/06/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	01/06/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-06-01)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0099

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt neuf mai, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mai 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, M.BEAULIEU (arrivée à 19h28), Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 19h15), Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivée à 19h14) Mme COLLETTE (arrivée à 19h15), M.BARDET, Mme VICTOR, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. TIENG (jusqu'au point n°1 de l'ordre du jour),
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. BARDET,
Mme JULIAN qui a donné pouvoir à M.DIOGO,
M.FONTAINE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
M.NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.

ABSENTS : Mme PELLICOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DRAMÉ.

Arrivée de M.CALAMITA à 19h14, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour,
Arrivée de M.MAYOULOU NIAMBA à 19h15, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour,
Arrivée de Mme COLETTE à 19h15, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour,
Arrivée de M.BEAULIEU à 19h28, pendant l'examen et avant le vote du point n°2 de l'ordre du jour.

Point 9: Attribution de l'aide à projet jeunes majeurs - stage BAFA / session perfectionnement

- suite DEL2017_ 0 0 9 9
portant sur l'attribution de l'aide à projet jeunes majeurs - stage BAFA / session perfectionnement (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU l'adoption du Budget Primitif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse lors de sa réunion du 27 mars 2017,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions des personnes de droit privé :

- Madame NGUYEN Thi Hong Hanh, Madame BOURIAH MOLINA Yasmin et Monsieur AKENUANA Aristote, en vue de leur inscription à une session BAFA - stage d'approfondissement,
- Monsieur DIACK Oumar et Monsieur GHOULA Lokmane, en vue de l'organisation d'un projet d'exposition « Culture des Baskets » sur la ville de Noisiel,

CONSIDÉRANT les critères d'attribution des « aides aux projets jeunes majeurs » définis lors du Bureau Municipal du 26 janvier 2015,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 31 mars 2017 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2017 de subventions pour l'année 2017, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine de la jeunesse de :

- trois subventions d'un montant de 300 euros, de la provision Subventions aux personnes de droit privé, auprès de Madame NGUYEN Thi Hong Hanh à hauteur de 100 euros, auprès de Madame BOURIAH MOLINA Yasmin à hauteur de 100 euros, et de Monsieur AKENUANA Aristote à hauteur de 100 euros, suite à leur participation à la session d'approfondissement du stage BAFA qui répond aux critères d'attribution des « aides aux projets jeunes majeurs »,
- deux subventions d'un montant de 400 euros, de la provision Subventions aux personnes de droit privé, auprès de Monsieur DIACK Oumar à hauteur de 200 euros, et de Monsieur GHOULA Lokmane à hauteur de 200 euros, suite à l'organisation d'un projet d'exposition « Culture des Baskets » sur la ville de Noisiel qui répond aux critères d'attribution des « aides aux projets jeunes majeurs »,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de Noisiel de soutenir les « projets jeunes majeurs », dans la limite des crédits disponibles,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 18 avril 2017,

ENTENDU l'exposé de Mme TROQUIER, Maire-adjoint chargée de la Jeunesse et de la Citoyenneté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder à l'affectation de provisions de subventions aux personnes de droit privé votées au Budget Primitif 2017 comme il suit :

	BP 2017	Affectation au CM du 29/05/2017	VOTE
Jeunesse 67-6745/422			
Provision Subventions aux personnes de droit privé	2500,00		
<u>Aides au stage BAFA</u>			
Madame NGUYEN Thi Hong Hanh		100,00	
Madame BOURIAH MOLINA Yasmin		100,00	
Monsieur AKENUANA Aristote		100,00	
<u>Aides au « Projet Jeune Majeur »</u>			
Monsieur DIACK Oumar		200,00	
Monsieur GHOULA Lokmane		200,00	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire


Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 01 JUIN 2017
Publié le 01 JUIN 2017